

la participation des acteurs sociétaux à cette définition. Ainsi, notre effort de recherche ne porte pas tant sur les relations entre la société civile et l'État dans l'application de la politique de sécurité humaine du gouvernement canadien « sur le terrain » que sur la définition d'un problème particulier envisagé sous cet angle. Nous allons privilégier l'étude du cas des armes légères et de petit calibre. Cette dimension nous est apparue intéressante dans la mesure où les limites de la collaboration entre la société civile et l'État au niveau de la formulation ou de l'élaboration de politique de sécurité humaine --- et dans une plus large mesure à la politique étrangère canadienne --- ne semble pas faire l'objet d'un consensus.

Biographie

Diplômée en sciences politiques de l'Université de Montréal en 1997, j'ai poursuivi mes études de maîtrise dans ce même domaine à l'Université Laval avec le professeur Louis Bélanger comme directeur de recherche. Au cours de mes études post-graduées j'ai eu l'occasion de me spécialiser davantage en relations internationales, notamment avec la politique étrangère du Canada. D'ailleurs, mon mémoire porte sur le problème de la prolifération des armes légères envisagé dans une perspective canadienne où l'objectif est de révéler la logique de sécurisation qui sous-tend la notion de sécurité humaine dans la mesure où elle prétend accorder la priorité aux individus et qu'elle est adoptée par un État. Aussi, j'ai eu l'occasion, tout en poursuivant mes études, de me joindre au Groupe d'étude et de recherche en relations internationales (GERRI) de l'IQHEI à titre d'assistante de recherche et j'ai également eu la chance de travailler sur le cas des armes légères en tant qu'agente de recherche avec le Centre de santé publique de Québec (CSPQ.)

Gillian Frost, Université McMaster, Hamilton (Ontario)

Sans but lucratif : les multinationales et les droits de la personne

Sommaire

Ma communication porte sur le rôle que pourraient jouer les multinationales comme membres de la société civile internationale pour protéger et promouvoir les droits de la personne reconnus à l'échelle mondiale. Les réactions aux conflits et les interventions humanitaires ont pris la forme surtout de secours d'urgence et d'aide à la réadaptation des populations touchées, de promotion du développement social et économique à long terme et d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique des différends. Une préoccupation connexe, qui est devenue un volet inséparable de l'action humanitaire, a trait aux mesures de protection qu'il faut prendre pour prévenir la violation des droits fondamentaux de la personne avant, pendant et après les situations de crise. La politique des droits, la protection juridique et l'intervention humanitaire sont fondées sur l'État-nation comme principal acteur. Avec l'internationalisation accrue des marchés de capitaux, des communications et de la technologie, les conceptions réalistes traditionnelles de l'autonomie des États ont été remises en question. En même temps qu'évoluait le rôle de l'État, on a assisté à l'apparition graduelle d'une société civile transnationale favorisant les valeurs humaines à l'échelle planétaire. Dans ce contexte de plus grande sensibilité du public aux violations des droits de la personne et de mutation dans la nature des conflits, les